

ASSEMBLÉE NATIONALE  
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

AMENDEMENT N ° II-2092

présenté par  
M. Ben Cheikh, Mme Arrighi, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier,  
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                     |           |           |
|------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Programmes                                     | +         | -         |
| Action de la France en Europe et dans le monde | 5 000 000 | 0         |
| Diplomatie culturelle et d'influence           | 0         | 5 000 000 |
| Français à l'étranger et affaires consulaires  | 0         | 0         |
| TOTAUX                                         | 5 000 000 | 5 000 000 |
| SOLDE                                          | 0         |           |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter la contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en augmentant les fonds dédiés à l'action 04 du programme 105 de 5 000 000 €.

---

**Cet amendement avait été adopté de manière transpartisane par la commission des finances le mercredi 25 octobre 2023, à l'initiative du rapporteur spécial.**

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) contribue au bien-être et au développement humain de quatre générations de réfugiés palestiniens. L'organisation apporte des services d'éducation, de santé, de secours ainsi que des services sociaux. Elle gère les infrastructures des camps et les améliore. Elle propose des microcrédits et une assistance d'urgence, notamment en période de conflit. L'UNRWA ne rend compte de ses activités qu'à l'Assemblée générale de l'ONU.

L'attaque terroriste déclenchée par le Hamas à l'aube du samedi 7 octobre 2023 a créé la stupeur au sein de la communauté internationale. Le conflit qui en a découlé depuis lors et son impact sur les populations civiles rend l'activité de cette agence encore plus indispensable.

Il revient à la communauté internationale, et donc à la France également, de permettre à l'UNRWA, en cohérence avec la ligne défendue par la France d'apporter de l'aide humanitaire aux habitants de Gaza, d'apporter une assistance d'urgence aux réfugiés de Palestine. Avec un conflit qui s'annonce long, les besoins financiers et logistiques de cet Office de secours vont augmenter très rapidement dans les jours à venir.

Ainsi, le rapporteur suggère que la France augmente la contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à hauteur de 5 000 000 €.

Cet amendement propose donc d'abonder de 5 000 000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à l'action 04, « Contributions internationales » du programme 105, « Action de la France en Europe et dans le monde ». Et réduit d'un montant correspondant de 5 000 000 € l'action 05 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

Il convient de rappeler que l'ensemble de ces programmes sont jugés comme sous-dotés par le rapporteur, et qu'il conviendrait plutôt de procéder à une augmentation des crédits des différents programmes de cette mission. C'est pourquoi le rapporteur appelle le Gouvernement à lever le gage.